

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 13 (1904)

Rubrik: Relations avec les collections cantonales et locales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relations avec les collections cantonales et locales.

Sur préavis de la Commission du Musée, les subventions suivantes, à des collections cantonales, ont été accordées par le Conseil fédéral :

1. *Au Conseil d'État du canton de Fribourg*, pour achat de la collection Techtermann, le 33 $\frac{1}{3}$ % du prix d'achat des objets suisses, d'une valeur totale de fr. 26,645, deuxième versement, soit fr. 4440.80.

2. *A la Société d'histoire et d'archéologie d'Uri*, pour l'acquisition d'un grand nombre d'objets anciens de provenance uranaise, le 50 % du prix d'achat de fr. 1006, soit fr. 503.

Une subvention a été accordée, mais ne sera payable qu'en 1905, au *Musée historique de Neuchâtel*, pour l'achat de deux collections d'antiquités lacustres du lac de Neuchâtel, le 33 $\frac{1}{3}$ % de la somme totale de fr. 2200.

D'autre part, les autorités du Musée n'ont pu entrer en matière au sujet de quelques autres demandes. La première concernait la *collection d'antiquités romaines, propriété de MM. Meyer & Kellersberger, à Baden*, dont il a été question déjà dans le dernier *Rapport**). Comme nous le disions alors, le Conseil communal de Baden demandait une subvention pour l'achat de cette collection d'objets romains, si exceptionnellement importante, cela ne fait pas doute, pour l'histoire locale et même pour l'archéologie suisse; elle aurait été placée dans un musée, pour l'aménagement duquel on songeait au château inférieur de Baden. Mais comme les autorités locales ne donnaient pas de garanties suffisantes pour la bonne conservation et l'installation des objets, la Commission ne se trouvait pas en situation de formuler un préavis favorable. Une nouvelle requête, émanant cette fois du

*) Voy. p. 120.

gouvernement argovien, ne put être mieux accueillie, car les garanties demandées n'existaient pas davantage. Autant que nous avons pu l'apprendre entre temps, on n'a pas envisagé à Baden la construction, si désirable pourtant, d'un musée. En tout état de cause, il serait infiniment regrettable que cette collection ne put être conservée au pays.

Une demande de la *Société d'histoire du canton de St-Gall*, pour acquisition d'une arquebuse à rouet, a été écartée, la Commission ayant jugé le prix demandé beaucoup trop élevé. Il en fut de même pour une demande du *Conseil communal de La Chaux-de-Fonds*, relative à l'achat de trois automates du célèbre Jaquet-Droz, pour le prix total de fr. 38,000. Il eut été désirable cependant de conserver à la Suisse quelques-uns de ces intéressants ouvrages, qui jouirent, en leur temps, d'une célébrité européenne; la Commission, toutefois, ne put recommander l'octroi d'une subvention sans une étude plus approfondie, car elle n'a pu se rendre compte par elle-même de l'état actuel des automates et ne se trouvait pas à même, par là, de les estimer à leur juste valeur. Il fut donc répondu au Conseil communal que l'on voulait tout d'abord prendre les précautions nécessaires au sujet du prix demandé. Pendant ces négociations, le possesseur des automates, à Dresde, fit savoir qu'il les avait vendues et l'affaire en resta là.

Comme précédemment la direction a eu maintes occasions d'être utile à des directeurs de collections grandes et petites, du pays et de l'étranger, de même qu'à des savants et à des amateurs d'antiquités.

Il a été préparé des plans de vitrines et d'armoires pour le Comité du *Musée municipal d'Altstätten*, dans le Rheinthal, dont le directeur avait déjà demandé précédemment conseil pour une installation nouvelle de la petite collection. En outre, le portrait d'un bailli du Rheinthal, au XVII^e siècle, a été cédé au prix coûtant.

La direction s'est occupée, pour le compte des *gouvernements des deux Appenzell*, de la conservation des drapeaux déposés par eux au Musée national. Pour la bibliothèque cantonale de Trogen, il a été dressé un devis pour la réfection de trois bannières des Rhodes-extérieures.

Des travaux de restauration de particulière importance ont été effectués, pour le compte du *Musée cantonal de Fribourg*, en vue de la conservation de trois précieuses dalmatiques bourguignonnes, provenant du butin de Morat, et de la série des anciens drapeaux. Les trois dalmatiques, brodées d'or sur fond de velours, que l'on peut considérer comme des manteaux de cérémonie à l'usage de l'ordre de la Toison-d'Or, étaient dans un état si fâcheux qu'une restauration sérieuse était devenue chose nécessaire depuis longtemps. Sur la demande du Département de l'Instruction publique du canton de Fribourg, la direction se déclara prête à fournir ses avis pour la dite restauration et remit la surveillance des travaux au sous-directeur. Les trois objets ont subi un travail de nettoyage et de désinfection, reçu une nouvelle doublure, et les parties brodées ont été réparées de telle sorte que les fragments détachés reprissent leur place primitive. C'est Mme B. Meili, notre spécialiste pour ce genre de travaux, qui les a exécutés. Quant aux anciens drapeaux, parmi lesquels se trouvent des pièces remarquables, ils ont été restaurés par Mlle F. Lichti, à Zurich, chacun d'eux étant, selon son état de conservation, renforcé par un réseau de soie écrue ou de tulle.

Le Musée national a remis au *Musée industriel de Bâle* une série de doublets de sa collection de carreaux de pavement, et, en ce qui concernait l'acquisition d'une très intéressante série d'objets romano-allémaniques, provenant d'Augst, il s'est effacé devant le *Musée historique de Bâle*, qui possède déjà les trouvailles faites précédemment dans la même localité, lesquelles ont été décrites en leur temps par M. le professeur G. Meyer de Knonau*). Il y avait tout intérêt, en effet, à ce que les objets provenant d'une même nécropole soient réunis également pour l'avenir.

Un grand nombre de trouvailles des sépultures de Pianezzo ont été préparées pour le futur *Musée cantonal tessinois à Bellinzona*. Quelques menus dons ont été faits au *Musée suisse de tir*, à Berne, les objets devant y être convenablement conservés.

Nous avons fait quelques acquisitions, dans une vente d'antiquités qui a eu lieu à Zurich, pour le compte du *Musée*

*) *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, vol. XVIII, livr. 3, et vol. XIX, livr. 2.

rhétien, à Coire. Il a été cédé, au *Musée historique de Frauenfeld*, deux vitraux de provenance thurgovienne, acquis à Paris par M. le Dr Angst.

Quelques travaux de préparation ont été exécutés, cette année encore, pour le *Musée historique de Neuchâtel*, et le Musée national a cédé au *Musée archéologique de Genève*, au prix coûtant, une série de doublets provenant des nécropoles du Tessin.

Dans le même ordre de faits, nous avons pu encore rendre quelques services ou donner quelques conseils à d'autres musées. Nous nous y sentons d'autant plus tenus et nous le faisons d'autant plus volontiers que nous considérons comme la plus belle tâche du Musée national de prêter son concours désintéressé, là où on le réclame, puisque, institution nationale, il est, en outre le plus richement doté des musées suisses. Les petites jalousies non motivées n'en subsistent pas moins et peuvent aller même jusqu'à une certaine méfiance, surtout de la part de certains petits établissements, vis-à-vis du Musée national. Il en est de même, du reste, dans tous les grands pays qui nous entourent, et c'est pourquoi l'on doit saluer avec d'autant plus de plaisir le fait qui s'est passé au Congrès de la conservation des monuments, tenu à Erfurt, où l'on s'est exprimé à cœur ouvert au sujet des relations des grands musées avec les collections locales. Le directeur du Musée historique de Dresde, Dr Karl Koetschau, a écrit là-dessus des pages excellentes*). Comme ses explications se rapportent aussi, à un point de vue général, à notre pays, nous ne voulons pas perdre l'occasion d'en dire quelques mots ici.

Le nombre toujours croissant des petits musées historiques ne permet pas aux amis de la muséographie de passer négligemment devant eux et il crée surtout aux directeurs des établissements importants le devoir étroit de s'occuper d'eux. Si ces musées ont une réelle valeur, notre tâche est de les aider et même de chercher à avoir une certaine influence sur leur développement; sont-ils, au contraire, plus ou moins abandonnés, il est de notre intérêt le plus pressant d'obtenir leur suppression pour éviter par là la dilapidation de leur contenu. Le point de

*) *Jahrbuch der bildenden Kunst*, 1904, p. 51 et suiv.

vue exact doit se trouver entre ces deux systèmes. On doit reconnaître, en tout cas, que la création de petits musées locaux rend service à la cause générale des musées en la faisant connaître à des cercles plus vastes et si, par là, il est rendu un réel service, il faudrait regretter, d'autre part, que ces collections restreintes devinssent une entrave au développement des établissements importants au point de vue scientifique. Il ne peut être obtenu de résultat profitable que si les uns et les autres marchent de conserve, sans se nuire, ce qui n'est pas impossible à réaliser, et si encore, et surtout, ils forment tous comme les membres d'un seul corps, agissant chacun selon ses forces. Par suite, soit à cause de leurs ressources restreintes, soit à cause de leur destination même qui leur impose parfois l'obligation de collectionner toutes sortes de choses, il ne pourra être demandé aux institutions locales que de rassembler ce qui provient exactement de la contrée ou de la commune dont ils relèvent, ou, s'il s'agit d'objets de provenance étrangère, qu'ils soient vraiment utiles à leur développement; ils perdraient leurs droits dès le moment où ils dépasseraient ces limites. Leur activité n'en est pas moins précieuse et leur valeur s'accroît à mesure que leurs collections offrent une image plus fidèle de l'histoire et de la civilisation locales, qu'elles sont présentées plus avantageusement et que l'on réunit avec plus de piété tous les objets ayant une importance quelconque pour cette histoire. Le fait que l'on peut voir aussi bien et même mieux ailleurs n'a plus d'importance et les musées locaux devront attacher d'autant moins d'intérêt à la possession d'objets qui offriraient, réunis à d'autres, une importance particulière pour l'histoire d'une certaine branche de l'art dans une contrée plus vaste. C'est moins à l'intérêt artistique ou décoratif qu'ils doivent s'attacher qu'à la valeur des objets sous le rapport de l'histoire de la civilisation chez leurs ancêtres. Sur cette base-là, nos musées locaux suisses peuvent avoir beaucoup à faire; ils accorderont une plus grande attention aux produits relatifs à l'industrie locale et à l'agriculture et ne laisseront pas que de compléter ce matériel par des photographies et des dessins de tout ce qui n'existe plus ou de ce qui a pu être transporté ailleurs. C'est par ce moyen qu'ils travailleront réellement au profit de la „Heimatkunde“, qui doit être envisagé

avant tout. Il ne saurait être utile de conserver des choses anciennes sans intérêt direct, et l'on ne doit pas admirer des collections qui ne doivent leur contenu qu'au goût des raretés où la manie des collections d'un seul individu, avec la mort duquel cesse l'intérêt qui s'y attachait, et qui bientôt tombent en poussière. En outre, il est positif qu'une activité dirigée dans le sens direct de l'intérêt local, exige des sacrifices financiers infiniment moindres que si l'on veut chercher à entrer en concurrence avec les grands musées pour l'acquisition de quelque précieux objet. Nous croyons que notre Union des Musées suisses est toute désignée pour examiner utilement de pareilles questions et qu'elle aura bien travaillé si elle atteint à un résultat plus complet et plus parfait, et arrive à posséder un grand plan d'action bien déterminé, embrassant toutes les parties du pays.

Les relations avec les établissements étrangers ont été également des plus cordiales. Comme preuve des sympathies que recueille notre pays pour ses efforts dans le champ de la muséographie, il faut mentionner expressément le fait que la Société pour l'histoire des armes historiques a tenu son assemblée générale au Musée national, du 3 juin au 2 juillet, sous la présidence du lieutenant-général de Usedom. A cette occasion, M. le Dr Zemp, sous-directeur, a fait une conférence sur l'illustration des anciennes chroniques suisses et leur importance au point de vue de l'histoire des armes, et M. l'assistant Wegeli en a fait une autre sur l'arsenal de Soleure.

Nous ne terminerons pas sans exprimer nos remerciements les plus vifs à tous les amis et bienfaiteurs du Musée national, qui, toutes les fois qu'il a été dans le cas de rechercher un avis dans le pays et à l'étranger, a reçu toujours le meilleur accueil.
